

Barbuisse infos...!

COMMUNE de BARBUISSE

*Bulletin d'informations
municipales N° 46
Décembre 2022
Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022*

mairie.barbuisse@wanadoo.fr



*Messieurs les Maires Adjointes, Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux, Mesdames les agents communaux, se joignent à moi
pour vous souhaiter du fond du cœur une très :*

Bonne année 2023

*Que celle-ci vous apporte joie, bonheur, santé et prospérité à vous, à vos
familles ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers.*

L'année 2022 est derrière nous et je m'en réjouis. Depuis quelques temps, les années se suivent et chacune d'entre-elles nous apporte son lot de difficultés et de désagréments. Après les bouleversements des institutions suite à la Loi NOTRÉ, vinrent les années 2020 et 2021, dominées par la crise sanitaire et ses inéluctables conséquences. Malgré les projets en cours, je me suis mis à espérer que 2022 serait une année plus calme. Quelle erreur...! Cette fois-ci c'est de l'intérieur même de votre mairie que surgirent les turpitudes. La maladie, puis la démission de notre secrétaire en pleine période de lancement de la restauration et de l'accueil périscolaire plongèrent votre commune dans des difficultés imprévues. Mais comme un malheur n'arrive jamais seul, en juillet, suite certainement à une erreur de manipulation, c'est en tout cas ce que je me plais à imaginer, nous avons perdu une grande partie de nos fichiers informatiques. Qu'importe, avec 3 à 4 mois difficiles, et incertains, j'ai la conviction profonde que cette saignée nous fut salutaire.

Grâce à la confiance des parents, de vos conseillers municipaux, des élus des communes de La Ville-neuve au Chatelot et de Périgny la Rose, et de l'implication de Madame BOSCHÉ, nous avons réussi à mettre sur pied la restauration et l'accueil périscolaire. Dans un même temps, L'équipe des nos agents municipaux fut reconstituée par le recrutement de nouveaux agents. Après quelques mois de fonctionnement, J'ai retrouvé sérénité et confiance et c'est avec assurance que nous accueillons cette année 2023 qui sera l'année de construction des locaux dédiés au restaurant scolaire.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, votre bulletin de juillet 2022, n'est pas paru et je m'en excuse, vous trouverez donc, dans ce numéro 46, l'actualité de l'ensemble de l'année 2022.



Prudence....!

Pour leur sécurité, de nuit, il est indispensable que vos enfants soient visibles par les automobilistes. Il n'est pas admissible que des enfants circulent à trottinette comme je l'ai constaté entre Barbuise et l'entrée de Courtavant le 27 décembre, ou encore plus fré-

quement, à vélo entre Barbuise et Soulaunoy sans le moindre éclairage.

Il existe maintenant des lampes flash à Leeds très lumineuses et très économiques en piles.

Dans la mesure du possible, pour se rendre ou revenir des arrêts de car, en période hivernale, équipez les des mêmes dispositifs sous forme de brassard ou de vêtements, chaussures ou cartable portant des bandes réfléchissantes



Au sommaire:

- Délibérations de votre conseil municipal depuis le 1^{er} janvier 2022 (pages 2, 3, 4, 5 & 6).
- Budget primitif 2022 (page 6,7 & 8).
- Projet de restauration scolaire (page 6).
- Dette communale (page 8),
- Fiscalité 2022 (page 8),
- Restauration scolaire ((pages 9 & 10)
- Construction des locaux restauration et accueil périscolaire (pages 10 & 11),
- Vos nouveaux agents communaux (page 11)
- Votre C.C.A.S. (page 11),
- Recensement 2023 (page 11),

- Vie associative (page 12).
- Tous nos vœux de bonheur à ...(page 12),
- Félicitations aux heureux parents (page 12),
- Baptêmes civils (page 12)
- Adieux et sincères condoléances (page 12),
- ◇ *La rubrique bienvenue destinée aux nouveaux résidents n'est pas reprise dans ce N°46. Comme indiqué précédemment il m'est difficile de connaître nos nouveaux habitants ceux-ci ne se présentant pas systématiquement à la mairie dès leur arrivée.*
- ◇ *La rubrique « merci » est intégrée aux différents articles.*

Pardonnez moi les changements de taille de caractères la petite photo des photos, mais au final la place me manquait cruellement

Prochain numéro de votre Barbuise infos : juillet 2022

Merci pour l'aide apportée dans la rédaction de ce bulletin à : Véronique, Maryline et Colette .

Le Maire / Alain Boyer



Réunions et décisions de votre Conseil Municipal depuis le 1^{er} janvier 2022

Séance du 25 février 2022

• Approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2021 :

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 22 oct. 2021.

- **Présentation du Projet de P.L.U. :** Le maire présente au Conseil Municipal le projet de PLU élaboré par le C.D.H.U. de l'Aube.
- **Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. proposé par le C.G.10 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide que la commune de Barbuise adhère à la mission R.G.P.D. (Règlement Général de Protections des Données) proposé par le Centre de Gestion de la fonction territoriale de l'Aube.
- **Détermination des durées d'amortissements pour les fonds de concours :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide que les durées d'amortissement des fonds de concours pour le financement des dépenses relatives aux extensions de réseaux de distribution d'eau ou d'énergie sera de 10 ans.
- **Remplacement d'un candélabre :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le devis présenté par le SDEA, d'un montant de 1 500.00 € pour le remplacement de l'ensemble du dispositif d'éclairage public à l'angle de la rue G. Lapiere et de la rue de l'Érable.
- **Remplacement d'un hydrant :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le devis présenté par le SDDEA, d'un montant de 3 140.00 € T.T.C. afin de pourvoir au remplacement du poteau d'incendie défectueux situé devant la salle polyvalente.
- **Transports scolaires :** Le maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée de sept. 2022, le Conseil Régional, détenteur de la compétence transports scolaires, n'assurera plus gratuitement les trans-

ports de la pause méridienne pour les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (primaires et maternelles). Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- ◇ prend acte de cette décision et, compte tenu de la création de la restauration scolaire
- ◇ Dit ne pas prendre en charge le financement du transport du midi,
- ◇ Demande expressément au Conseil Régional de maintenir les transports au sein de la même commune lorsque celle-ci est composée, comme Barbuise, d'hameaux dispersés.
- **Création de compte de dépôts de fonds :** Afin de faciliter la gestion de la régie de recettes, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor Public.
- **Création d'une régie de recettes spécifique pour la restauration scolaire :** le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte que soit créée une régie de recettes spécifique destinée à l'encaissement des produits issus de la future restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.
- **Location de la salle polyvalente :** le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte :
 - ◇ Que la salle polyvalente soit mise à disposition de la restauration scolaire dès sept. 2022, dans l'attente de la construction de locaux spécifiques,
 - ◇ Que la location aux personnes extérieures à la commune se fera uniquement sur 2 jours,
 - ◇ Que les habitants de Barbuise disposeront toujours de la faculté de louer cette salle pour une seule journée.

Séance du 02 avril 2022.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2022 :** Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 25 fév. 2022
- **Adoption du compte de gestion 2021 :** Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte de gestion 2021 établi par le comptable de la collectivité et identique en tous points au compte admi-

nistratif.

- **Adoption du compte administratif 2021** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le compte administratif 2021:

◇ Dépenses de fonctionnement :	225 419.08€
◇ Recettes de fonctionnement de l'exercice :	286 604.11€
◇ Recettes de fonctionnement après reprises des excédents antérieurs :	554 299.39€
◇ Dépenses d'investissement :	73 016.09 €
◇ Recettes d'investissement :	34 575.06 €
◇ Situation financière au 31 décembre 2022:+	290 439.28€

- **Affectation des résultats 2021 au budget 2022** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, affecte les résultats 2021 au budget 2022 comme suit :

◇ Au compte 1068 de la section d'investissement (financement des projets en cours) :	191 801.03€
◇ A la ligne 002 de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté):	137 079.28€
◇ Confirme le report de 38 441.03 € à la ligne 001 de la section d'investissement.	

- **Etat de la dette au 31 décembre 2021** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, prend acte de l'état de la dette au 31 déc. 2021, montant de l'annuité 13 649.92 € (voir page 8).

- **Etat du personnel au 31 décembre 2021** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, prend acte du tableau des effectifs au 31 déc. 2021.

- **Vote des taux d'imposition 2022** : Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, décide de porter les recettes fiscales de 125 166.00 € à 127 000.00 € soit un taux de variation de 1.4652% . (voir page 8).

- **Vote du budget primitif 2022** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, vote le budget primitif 2022 :

◇ Dépenses de fonctionnement :	290 283.88€
◇ Recettes de fonctionnement 2022 :	287156.00€
◇ Recettes de fonctionnement après reprise des excédents antérieurs :	424 235.28€
◇ Dépenses d'investissement :	510 874.88€
◇ Dépenses d'investissement après report du déficit constaté au 31 décembre 2021 :	549 315.91€
◇ Recettes d'investissement :	579 315.91€
Budget voté en excédent (suréquilibre) :	+ 133 951.40 €

- **Participation citoyenne** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à ce que la commune de Barbuise intègre ce dispositif proposé par la gendarmerie nationale.

Séance du 28 mai 2022

- **Adoption du compte rendu de la séance du 2 avril 2022** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres adopte le compte rendu de la séance du 2 avril 2022.

- **Désignation par tirage au sort de 3 jurés pour le jury d'assises 2022 du département de l'Aube** : Le tirage au sort, à partir de la liste électorale désigne :

- ◇ N° 81-Mr CORNU Jean-Claude,
- ◇ N° 241 Mme NICOLAS Davina,
- ◇ N° 177 Mr JOUAN Bertrand.

- **Décision budgétaire modificative N° 01** : Sur proposition du maire et afin de corriger une erreur de report au budget primitif 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la décision budgétaire modificative suivante :

◇ **Section d'investissement/dépenses** : Chapitre 16/article 1641: Emprunt + 9 783.12 €, soit un total de 11718.00€,

◇ **Section d'investissement/recettes** : Chapitre 021: vire-

ment de la section de fonctionnement : + 9 785.12 €, soit au total 16 708.00 €

- ◇ **Section de fonctionnement/ dépenses** : Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 9 785.12 € pris sur les excédents (budget 2022 voté en suréquilibre).

- **Publicité des actes administratifs** : Pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de :

- ◇ Poursuivre l'affichage des comptes rendus du C.M. et des actes,

- ◇ Poursuivre la diffusion des comptes rendus du C.M. par mails.

- ◇ S'engager à publier l'ensemble des actes administratifs sur le site internet de la commune en cours de création.

- **Approbation de la répartition du capital social de la société SPL-Xdemat** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la répartition du capital de cette société publique.

- **Changement de chaudière à l'école maternelle** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de retenir la proposition de la société GL plomberie, 4, rue des Champs, 10400 Barbuise pour le remplacement de la chaudière gaz de l'école maternelle qui est hors d'usage. Coût de l'opération ; 3 181.00 € H.T., soit 3 817.20 € T.T.C.

- **Décision modificative N° 2** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de modifier l'opération 2022-03 *Jeux école maternelle sur laquelle était budgétée la somme de 5 000.00 €* en opération : *Remplacement chaudière gaz de l'école maternelle.*

- **Choix du prestataire pour la fourniture des repas du restaurant scolaire** : Conformément à la procédure des marchés public, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, retient la proposition du restaurant scolaire de la commune de Nogent sur Seine qui se propose de fournir les repas à 4.20 € T.T.C. l'unité.

- **Détermination du prix des repas au futur restaurant scolaire**: Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres fixe le prix du repas à 5.50 € T.T.C. comprenant le coût du repas et l'accueil périscolaire pendant la pause méridienne.

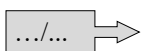
- **Détermination du prix de l'accueil périscolaire** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres fixe le montant de l'heure d'accueil périscolaire à 1.60 €, soit 0.80 € la 1/2 heure.

- **Règlement du restaurant scolaire** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le règlement du futur restaurant scolaire élaboré en partenariat avec la commission scolaire et les communes partenaires.

- **Règlement de l'accueil périscolaire** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le règlement de l'accueil périscolaire élaboré en partenariat avec la commission scolaire et les communes partenaires.

- **Achat de matériel pour le restaurant scolaire** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de l'achat du matériel indispensable au fonctionnement du restaurant scolaire à la rentrée de septembre dans la salle polyvalente. Pour un montant de 8 002.54 €.

- **Changement des horaires des écoles** : Eu égard à la mise en place du restaurant scolaire et de la suppression des transports scolaires du midi, Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, sollicite Monsieur l'inspecteur d'académie afin que les horaires des écoles soient les suivants : 09h00/12h00-13h30/16h30.



Séance du 28 juillet 2022 :

- **Adoption du compte rendu de la séance du 28 mai 2022** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 28 mai 2022.
- **Point sur le personnel communal** : Le maire informe le Conseil Municipal que :
 - ◇ Madame HENRY, secrétaire de mairie a donné sa démission le 29 juin, son préavis se terminera le 29 août mais elle est en arrêt de travail du 18 juillet au 4 sept...
 - ◇ Madame LAURENT Valérie, ATSEM, rencontre des problèmes de santé,
 - ◇ Madame BOSCHÉ, actuellement agent technique, a réussi, dans le cadre d'une V.A.E., le C.A.P. petite enfance, elle sera donc mutée au futur restaurant scolaire pour la rentrée de sept.
 - ◇ Monsieur BACQUET, agent technique, a pour des raisons personnelles demandé sa mutation dans une autre collectivité à compter du 16 sept.
 - ◇ Madame LAURENT Sophie, recrutée en CDD comme accompagnatrice sur les transports scolaires et agent d'entretien des écoles ne souhaite pas le renouvellement de son contrat ayant trouvé un poste plus en adéquation avec sa formation et ses motivations.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ses membres de :

- ◇ Procéder au recrutement d'une secrétaire de mairie et dans l'attente de ce recrutement, de faire appel au service de suppléance du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Aube (CG10),
- ◇ D'attendre les résultats de l'entretien et de la visite médicale de Mme Valérie LAURENT,
- ◇ De réaliser un premier bilan de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire afin de connaître précisément les besoins de ces nouveaux services.

- **Adhésion au service de suppléance du CG10** : Le conseil municipal, suite au départ de Mme la secrétaire de mairie, et sur proposition du maire, décide d'adhérer au service de suppléance du CG10 aux conditions suivantes :

- ◇ Personnel de catégorie A : 37.00 € de l'heure,
- ◇ Personnel de catégorie B : 32.00 € de l'heure,
- ◇ Personnel de catégorie C : 27.00 € de l'heure.

- **Autorise le maire à recruter des agents contractuels** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à :

- ◇ Des remplacements d'agents absents,
- ◇ A un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

- **Changement de fournisseur gaz pour le chauffage de l'école maternelle** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de confier la fourniture du gaz destiné au chauffage de l'école maternelle à la société Antargaz aux conditions suivantes garanties jusqu'au 26 juin 2024 :

- ◇ 900.00 H.T. la tonne soit 1 267.56 € T.T.C.
- ◇ 135.00 € H.T. soit 162.00 € T.T.C de location annuelle du réservoir.

- ◇ **Enquête publique, carrière Mérat sur Villenaux la Grande et Montpothier** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable à ce projet de carrière sous réserve que :

- ◇ Les acheminements de matériaux destinés au réaménagement soient effectués via la RD 951, en évitant autant que de possible la R.D. 97,
- ◇ Les véhicules transportant les produits destinés aux amendements soient bâchés afin d'éviter les projections

de matériaux.

- **Travaux d'assainissement** : Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, décide de faire vidanger ou curer les dispositifs d'assainissement suivants : Fosses toutes eaux de la salle polyvalente et de l'école maternelle, fosse septique de l'école primaire, bac de décantation des eaux pluviales à Soulaunoy.
- **Vente d'une parcelle à Soulaunoy** : Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, confirme sa délibération du 3 juillet 2021.

Séance du 5 novembre 2022 :

- **Adoption du compte rendu de la séance du 28 juillet 2022** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 28 juillet 2022.

- **Point sur le personnel communal** : Le maire, suite aux mouvements de personnel (voir délib. précédente), informe le Conseil Municipal que :

- ◇ Mme LESEUR Valérie est recrutée en CDD sur le poste de secrétaire de mairie sur une base de 23 heures hebdo.

- ◇ Mme LAURENT Valérie, ATSEM, auprès de l'école maternelle, souhaite, en accord avec les services de la médecine du travail, ne travailler que les après-midi,

- ◇ Mme CONDAMINE Diana est recrutée en CDD, sur le poste d'agent technique à temps plein,

- ◇ Mme OBLIN Laure est recrutée en qualité d'ASTEM. Elle assurera l'école maternelle le matin, la cantine le midi, l'accompagnement dans les transports scolaires et le ménage des écoles sur une base de 24,74 heures hebdomadaires annualisées.

- ◇ Mme BOSCHÉ Maryline, recrutée comme agent technique en 2011, s'occupera désormais de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire (Gestion des réservations, accueil des enfants, entretien des locaux, service des repas, etc, ...).

- **Point d'exécution du budget 2022 au 1^{er} octobre** : Le Conseil Municipal prend acte de la situation budgétaire de la commune au 1^{er} oct.

	Réalisations totales 2021	Prévisions 2022	Réalisations 1er oct.
Dépenses de fonct.	225 418.68	300 069.00	177 421.97
Recettes de fonct.	270 366.97	286 639.00	114 280.89
Recettes avec reprises des excédents	554 299.39	423 718.28	251360.17
Dépenses d'invest.		520 658 00	44 754.24
Dépenses avec reprise déficit		559 099.03	83 195.27
Recettes investis.		559 099.03	210 630.32

- **Décisions budgétaires modificatives N° 3** : Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après l'examen de la situation budgétaire au 1er octobre, décide à l'unanimité de ses membres, les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement

- ◇ **Chapitre 11** : Charges à caractère général
 - * Article 6042 : Repas cantine : + 9 300.00 €,
 - * Article 60612 : Energie, électricité : + 2 000.00 €,
 - * Article 60621 : Combustible : + 5 000.00 €,
- ◇ **Chapitre 12** : Charges de personnel
 - * Article 6413 : Rémunération personnel non titulaire : + 2 000.00 €,
 - * Article 6475: Médecine du travail,
- ◇ **Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante

* Article 6558 : Autres contrib. obligat. + 3 000.00 €

Recettes de fonctionnement

◇ **Chapitre 70** : Produits de gestion courante

* Article 7067 : Participation des familles repas + accueil périscolaire : + 10 000.00 €

Les sommes nécessaires à ces nouvelles prévisions de dépenses seront prélevées sur les excédents (budget 2022 voté en suréquilibre).

• **Confirmation des subventions votées au budget primitif 2022** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres confirme les subventions votées à l'article 6412 du budget primitif 2022 à savoir :

◇ Initiatives Barbuise : 250.00 €,

◇ ADMR de Villenaux la Grande : 350.00 €,

◇ Nos gens d'hier : 100.00 €,

◇ Association des parents d'élèves (APEB): 100.00 €.

• **Modification régie restauration et accueil périscolaire** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte pour des facilités de gestion, que le montant de l'encaisse soit porté à 4 000.00 €.

• **Régie pour l'encaissement de certains produits du domaine** : Suite à la démission de Mme HENRY, sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, propose que Mme LESEUR, secrétaire de mairie soit nommée régisseuse titulaire et Mme ROMEI, conseillère municipale, régisseuse adjointe.

• **Renforcement du réseau de distribution d'électricité au hameau de Courtavant** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte le remplacement de 750 m de câbles nus par un câble préassemblé en conducteur aluminium (travaux financés par le S.D.E.A.).

• **Elagage du marronnier du cimetière** : Face au danger que représente la chute de branches mortes, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, confie l'élagage de cet arbre à la société ACP de Saint Just Sauvage pour un montant de 1 200.00 € H.T. soit 1 500.00 € T.T.C.

• **Mesures pour les économies d'énergie** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de ne pas éclairer l'église pendant les fêtes de fin d'année et de normaliser l'éclairage public par l'extinction de 22h.00 à 6h30.

• **Passage à la M57** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, confirme la demande de passage au référentiel budgétaire et comptable M57, au 1er Janvier 2023.

• **Nomination d'un nouveau membre au C.C.A.S** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, nomme Mme Marie PEROTTI comme membre du C.C.A.S. aux lieu et place de Mme Liliane GUILLET démissionnaire pour raisons de santé.

• **Demande de droit de passage** : suite à une demande de droit de passage sur les parcelles communales ZS 38 et 40 afin d'accéder aux parcelles ZS 122 et 123 sans avoir à traverser la parcelle ZS 124, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres diffère sa réponse, le temps de se rendre sur les lieux.

Séance du 10 décembre 2022 :

• **Approbation du compte rendu de la séance du 5**

novembre 2022 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres adopte le compte rendu de la séance du 5 nov. 2022.

• **Choix des entreprises pour la construction des locaux du restaurant scolaire** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, et sur avis du maître d'œuvre, retient les entreprises qui seront chargées de la construction de locaux affectés au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire. (voir article page 10).

• **Modification régie périscolaire** : Suite à l'avis conforme de Mr le trésorier payeur, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de porter l'encaisse de cette régie de 1 200.00 à 4 000.00 €.

• **Convention avec le Centre de Gestion pour l'assistance à l'utilisation des logiciels** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de renouveler la convention d'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion communale, coût annuel : 550.00 €

• **Recensement de la population en 2023** : Afin d'assurer les opérations du recensement de la population programmées du 19 janvier au 18 février 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, sur proposition du maire, propose :

◇ Mme LESEUR Sabrina, secrétaire de mairie en qualité d'agent coordonnateur.

◇ Mme TOUCHERON Chantal, en qualité d'agent recenseur (voir page 11).

• **Recrutement d'agents contractuels en cas d'absence ou de surcroît de travail** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise le maire à recruter, au cours de l'année 2023, des agents contractuels pour faire face aux absences ou à des surcroûts momentanés de travail.

• **Modification du tableau des effectifs** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de modifier le tableau des effectifs comme suit ; Poste d'agent technique 25 h/semaine (tenu auparavant par Mr BACQUET) à 35h/semaine (tenu actuellement par Mme CONDAMINE).

• **Projet intercommunal** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres adopte le projet intercommunal proposé par la Communauté de Communes du Nogentais.

• **Avis du Conseil Municipal sur le projet de Réserve Nationale Naturelle de la Bassée Champenoise** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres émet un avis favorable avec réserve et demande de précisions sur ce projet à enquête publique.

• **Droit de passage** : Conformément à la précédente délibération, plusieurs conseillers municipaux se sont rendus sur les lieux et, après avoir entendu leurs observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de n'autoriser qu'un passage piéton, les rives proches et abruptes du canal de Courtavant présentant un risque d'accident.

• **Logiciel pour la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de doter la commune d'un logiciel permettant la gestion, la réservation et le paiement en ligne des repas et des plages d'accueil périscolaire pour un coût annuel compris entre 1 800 et 2 000.00 € T.T.C.

Avec 6 séances et 66 délibérations prises par votre Conseil Municipal, 2022 s'inscrit dans les années les plus productives....Je ne reviendrai pas sur les contextes très particulier de ce millésime, mais sachez que derrière chaque délibération se profile souvent un très gros travail administratif de rédaction mais aussi de transmission et de

communication, notamment par l'élaboration des comptes rendus qui sont affichées ou transmis par mail. Si vous n'êtes pas encore abonnés, aux informations communales, faites en la demande sans tarder à l'adresse : mairie.barbuise@wanadoo.fr.

Comme vous pouvez le constater à la lecture du re-

levé de décisions qui précède, l'année 2022, fut profondément impactée par la création de deux services nouveaux, la restauration scolaire et son corollaire l'accueil périscolaire. (voir article page 9).

Rien n'eut été possible sans l'implication sans faille des maires adjoints qui, chacun dans son domaine d'expertise nous apporte une aide précieuse et désintéressée. Sylvain pour les bâtiments communaux, Florian dans la gestion de la voirie et des biens communaux, Arnaud notre référent informatique et communication . Rien n'eut été possible sans la confiance de Mes-

dames et Messieurs les Conseillers municipaux particulièrement assidus aux réunions, toujours pertinents dans leurs propos et leurs conseils avec pour seul objectif le bien commun en dehors de toute prise de position partisane.

Merci à Stéphane pour sa générosité exemplaire. Merci à Corinne et à Bénédicte pour les achats du 14 juillet. Merci à Colette, mon épouse, pour son aide et sa compréhension.

Merci aussi à Patricia et Philippe Président respectivement d'Initiatives Barbuise et de l'A.P.E.B.



Budget primitif 2022

Début 2023, il est assurément bien tard pour vous présenter le budget 2022, mais pour les raisons évoquées précédemment, il me fut impossible de rédiger le bulletin à la fin du premier semestre. Dans la présentation qui suit, vous trouverez non seulement les résultats 2021, les prévisions 2022 mais aussi les réalisations au 1er octobre. Et puis, c'est du budget 2022, des dépenses mandatées, des recettes encaissées que dépendra le budget de cette nouvelle année que votre Conseil Municipal votera en avril prochain. Bien que la guerre en Ukraine soit déclarée depuis le 20 février, lors de la préparation et du vote de ce budget, nous n'avions pas imaginé toutes les conséquences sur l'économie, et tout particulièrement le retour de l'inflation avec, notamment, la flambée des prix des matériaux, et des énergies. Nous avons aussi fait le choix de ne pas intégrer les dépenses de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, en avril nous ne disposions pas d'éléments suffisants pour chiffrer les dépenses et les recettes de ces services. Nous avons délibérément fait le choix de voter ce budget en suréquilibre et de faire les ajustements nécessaires en septembre ou octobre par décisions modificatives, par contre, le coût de la construction de locaux était intégré aux prévisions d'investissement à hauteur du chiffrage réalisé par notre maître d'œuvre en 2021 (voir article page 10).

Dépenses de fonctionnement :

Chap	Libellés chapitre	Prévisions votées 2021	Réalisations 2021	Prévisions votées 2022	Réalisations au 1er Oct. 2022
11	Charges à caractère général	109 900,00	71 756,45	115 050,00	53 541,82
12	Charges de personnel	114 300,00	107 560,83	112 400,00	82 589,84
14	Atténuation de produits	6 201,00	6 190,00	5 801,00	2 415,00
65	Autres produits de gestion courante	42 620,00	35 892,75	43 800,00	37 384,85
Total dépenses du service		273 021,00	221 400,03	277 051,00	175 931,51
66	Charges financières	2 500,00	2 358,82	1 950,00	1 490,46
67	Charges exceptionnelles	1 070,00	117,83	950,00	-
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00	-
Total des dépenses réelles		278 091,00	223 876,68	281 451,00	77 421,97
23	Virement à la section d'investissement	192 350,04	-	16 708,00	-
42	Opérations de transfert entre sections	4 000,00	1 542,00	1 910,00	-
Total des prélèvements vers investissement		196 350,04	1 542,00	18 618,00	-
Total des dépenses de fonctionnement		474 441,04	225 418,68	300 069,00	177 421,97

Recettes de fonctionnement

Chap	Libellés chapitre	Prévisions votées 2021	Réalisations 2021	Prévisions votées 2022	Réalisation au 1er oct. 2022.
0002	Excédent de fonctionnement reporté	267 695,28	267 695,28	137 079,28	137 079,28
13	Atténuation de charges	6 000,00	5 437,10	3 000,00	400,00
70	Produits de gestion courante	22 400,00	12 591,52	21 700,00	20 800,00
73	Impôts locaux	171 224,00	177 290,76	184 932,00	68 670,00
74	Dotations subventions	65 619,00	67 892,86	69 007,00	15 838,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	7 154,73	8 000,00	8 572,89
Totaux gestion des services année N		277 243,00	270 366,97	286 639,00	114 280,89
76	Produits financiers	-	1,95	-	-
77	Produits d'exceptionnels	16 000,00	16 235,19	-	-
42	Opérations de transferts entre section	-	-	-	-
Totaux recettes sur exercice		293 243,00	286 604,11	286 639,00	114 280,89
Totaux des recettes avec reprises des produits antérieurs		560 938,28	554 299,39	423 718,28	251 360,17



Dépenses et recettes affectées aux différentes opérations d'investissement

Opérations d'investissement		Prévisions		Réalizations au 1er octobre 2022		Restes à réaliser		
Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00		4 867,98		332,02		Terminée opérati. 2019
	Recettes		-				-	
Plan Local d'urbanisme	Dépenses	6 680,00		-		6 680,00		En cours à reporter
	Recettes		-				-	
Remplacement candélabre	Dépenses	800,00		-		800,00		En cours à reporter
	Recettes		-				-	
Restauration scolaire	Dépenses	258 328,00		9 654,00		248 674,00		En cours à reporter
	Recettes		130 110,00				130 110,00	
Sécurisation route de Liours	Dépenses	205 212,00				205 212,00		Différé
	Recettes		192 000,00				192 000,00	
Défibrillateur	Dépenses	-		-		-		Terminée
	Recettes		750,00		750,00		-	
Mobilier restaurant scolaire	Dépenses	12 000,00		6 406,38		5 593,62		En cours à reporter
	Recettes		5 000,00				5 000,00	
Mobilier salle polyvalente	Dépenses	1 000,00		-		1 000,00		A réinscrire
	Recettes		-				-	
Chaudière maternelle	Dépenses	5 000,00		3 817,20		1 182,80		Terminée
	Recettes		-				-	
Remplacement poteau incendie	Dépenses	3 500,00		3 140,36		359,64		Terminée
	Recettes		-				-	
Informatique	Dépenses	4 000,00		1 279,20		2 720,80		A réinscrire
	Recettes		-				-	
Régularisation eaux pluviales	Dépenses	5 804,00		5 804,00		-		Régularisation écriture
	Recettes		5 804,00		5 804,00		-	
Totaux	Dépenses	507 524,00		34 969,12		472 554,88		
	Recettes		333 664,00		6 554,00		327 110,00	

Dépenses non affectées aux opérations

Chap	Libellés	Prévisions	Réal au 1er oct.	Restes à réal	Observations
16	Emprunts dettes et assimilés	11 718,00	9 785,12	1 932,88	Voir D.M. du 28/05 + 9 785,12
41	Opérations patrimoniales	1 416,00	-	1 416,00	Régularisation écriture
21311	Réintégration des frais d'étude	1 416,00	-	1 416,00	Régularisation accessibilité
Total des dépenses réelles		520 658,00	44 754,24	475 903,76	
D001	Report déficit année N-1	38 441,03	38 441,03	-	
Total dépenses investissement		559 099,03	83 195,27	475 903,76	

Comme vous pouvez le constater, les 507 244,00 € prévus en dépense d'investissement pour financer les opérations projetées, seuls, 34 969,12 € ont été mandatés au 1er oct., en voici les raisons :

- **Construction restaurant scolaire** : retard pris par le maître d'œuvre, votre commune, et surtout une absence de réponse pour le lot maçonnerie, les travaux n'étant pas engagés, nous ne pouvons pas solliciter nos partenaires pour les subventions,

- **Sécurisation route de Liours** : Projet ajourné (évolution du coût des matériaux, et des prestations de travaux publics) ni dépenses, ni recettes

- **Mobilier salle polyvalente** : Cette opération était destinée à pourvoir au remplacement de chaises, la salle n'étant pratiquement plus louée, cet achat est reporté.

- **Informatique** : Chaque année nous ouvrons un programme d'investissement sous cette appellation afin de faire face à une défaillance de notre matériel. Les 1 279,00 € de dépenses ont servi à l'achat d'un P.C. portable pour la gestion du restaurant scolaire.

Recettes non affectées aux opérations				
Chap	Libellés	Prévisions	Réal au 1er oct.	Restes à réal
10	Immobilisations corporelles	205 401,03	204 076,32	1 324,71
10222	FCTVA année N-1	13 000,00	12 275,29	724,71
10223	Taxe locale d'aménagement	600,00	-	600,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	191 801,03	191 801,03	-
24	Produit des immobilisations	-	-	-
20	Immobilisations corporelles	-	-	-
Total des opération financières		205 401,03	204 076,32	1 324,71
Total des recettes investissement		539 065,03	210 630,32	328 434,71

Section de fonctionnement, récapitulatif 2022 au 1er octobre * Pour 2021 année entière				
	Vote 2021	Réalisations* 2021	Vote 2022	Réalisations 2022 au 1er octobre
Dépenses de fonctionnement	474 441,04	225 419,08	300 069,00	144 582,00
Recettes de fonctionnement /exercice 2022	293 243,00	286 604,11	286 639,00	172 358,11
Recettes de fonct. avec reprise excédents	560 938,28	554 299,39	423 718,28	251 360,17
Résultat de l'exercice	- 181 198,04	61 185,03	- 13 430,00	27 776,11
Résultat global	86 497,24	328 880,31	123 649,28	- 116 805,89

Section d'investissement Récapitulatif			
Libellés	Prévisions	Réal. au 1er octobre	Restes à Réal.
Dépenses investissement année N (2022)	520 658,00	44 754,24	475 903,76
Report déficit antérieur Année N-1	38 441,03	38 441,03	-
Total Dépenses section investissement	559 099,03	83 195,27	475 903,76
Recettes d'investissement année N (2022)	559 099,03	210 630,32	348 468,71
Report excédent antérieur N -1 (fin 2021)	-	-	-
Total recettes section investissement	559 099,03	210 630,32	348 468,71

Au 1er octobre, nous n'avons encaissé que 60 % des recettes prévues, deux raisons à cela :

- Un retard administratif dans l'établissement des titres de recettes pour les produits fiscaux
- Le produit des locations ainsi que la participation des communes à la scolarité de leurs enfants est en général calculé en automne.



Dette communale au 1er janvier 2022

Voici l'état de la dette de votre commune au 1^{er} Janvier 2022 :

Objet	Organisme	Taux	Date de signature	1 ^{ère} date remboursement	Capital restant dû au 1er janv.	Annuité 2022		
						Capital	Intérêts	Total
Construction salle polyvalente	C.R.C.A	3.72%	13/12/2012	20/01/2013	56 319.14	11 291.30	2 358.62	13 649.92

Au 1er janvier 2022, le montant de la dette était de 117.56 € par habitant, et le montant de l'annuité de 28.50€ en comparaison, ce montant est de 70.00 € pour l'ensemble des communes françaises de - 500 habitants.

Fiscalité 2022



La suppression progressive de la taxe d'habitation a considérablement bouleversé la fiscalité communale. Désormais, les communes perçoivent la part de la taxe sur le foncier bâti, auparavant dévolu au département. Ainsi le taux d'imposition sur le foncier bâti servant au calcul du produit communal est l'addition du taux communal et de l'ancien taux départemental. Le montant de votre impôt est calculé en appliquant les taux votés par les collectivités aux valeurs locatives de votre habitation.

Voici les taux votés par votre commune lors de sa séance du 2 avril 2022, avec une progression de 1.1465 %.

La valeur locative cadastrale d'une habitation est calculée par les services fiscaux en fonction de plusieurs pa-

Taxes	Bases 2021	Taux 2021	Bases 2022	Produit avec taux 2021	Taux 2022	Produit 2022
Taxe /foncier bâti	296 570	34,95%	305 700	106 842	35,46%	108 401
Taxe /foncier non bâti	83 218	15,30%	86 500	13 235	15,52%	13 425
C.F.E.	29 587	17,02%	29 900	5 089	17,27%	5 164
Totaux				125 166	Arrondi à	127 000

ramètres (surface habitable, situation, année de construction, matériaux, entretien, éléments de confort, etc..). Chaque année, l'Etat, lors du vote de la Loi de finance, en fonction de l'inflation de l'année, applique un coefficient correcteur.

Exemple de calcul d'une taxe foncière sur les propriétés bâties pour une habitation dont la valeur locative était de 1500.00 € au 1^{er} janv. 2022. A noter que la Communauté de Communes du Nogentais n'a voté aucune augmentation.

Valeur locative	Commune		Communauté de communes du Nogentais		Ordures ménagères		Taxes annexes		Total de votre impôt
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
1500.00 €	35,46%	531,9 €	1,09%	16,35 €	15,85%	237,75 €	0,0654 %	1€	787 €

Restauration scolaire et accueil périscolaire

Malgré les difficultés rencontrées en début d'année et tout particulièrement au début du second semestre, à la rentrée de septembre, conformément aux engagements pris, ces deux services ont été mis à la disposition des parents d'élèves de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Pour parvenir à ce résultat, indépendamment des études réalisées en 2020 et 2021, Il nous a fallu :

- Choisir, conformément au code des marchés publics un fournisseur pour les repas. c'est le restaurant de Nogent sur Seine qui fut retenu. Les repas préparés en majorité à partir de produits frais et locaux sont livrés chaque matin en liaison chaude.
- Elaborer deux règlements,, un pour le restaurant, un pour l'accueil périscolaire. Ces règlements, avant leur adoption par votre Conseil Municipal, furent présentés et validés par les représentants des parents d'élèves et les élus des communes de La Villeneuve Au Chatelot et Périgny la Rose réunis à la salle polyvalente.
- Recruter le personnel indispensable, non seulement au fonctionnement de la cantine, mais aussi en prenant en compte les besoins de l'école maternelle et la nécessité d'avoir un accompagnateur dans les transports scolaires sans oublier l'entretien quotidien des locaux affectés à l'enseignement.

Il nous a fallu acquérir, malgré les difficultés d'approvisionnement du moment (guerre en Ukraine) :

- Des conteneurs pour le transport des repas dans des conditions optimales de conservation (chaud et/ou froid) et d'hygiène.
- Du mobilier adapté à la taille des plus jeunes de nos convives. Si nous avons réussi à nous procurer des chaises il n'en fut pas de même pour les tables, mais avec une bonne disquise, quelques piétements de tables de la salle des fêtes furent vite adaptés à la tailles des jeunes élèves.
- De la vaisselle, des couverts, des produits d'entretien spécifiques, des vêtements de travail, un ordinateur portable, etc...
- Imaginer des documents de gestion adaptés aux spécificités de ces services compréhensibles notamment par les agents et les parents.
- Mettre en place, avec les services de la trésorerie, une régie de recettes spécifiques pour la perception des produits à encaisser (repas et accueil périscolaire).

Je ne vous cache pas que c'est avec une certaine appréhension que j'attendais les premières inscriptions.

Tout de suite nous fûmes rassurés, ces services répondaient bien à un besoin des parents .

Voici le bilan chiffré des repas servis à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2022/2023 :

Communes	Nombre de repas	%
Barbuise	1 451	73%
Périgny la Rose	288	14%
La Villeneuve au Chatelot	214	11%
Autres	42	2%
Total	1 995	

Soit une Moyenne de près de 37 repas par jour d'école.

* Ces chiffres ne comprennent pas les repas du personnel communal ni ceux pris par une enseignante qui déjeune régulièrement, à ses frais, à la cantine.



Eu égard au succès de la restauration, nous pourrions certainement faire mieux pour l'accueil périscolaire. 594 heures réalisées au 1er trimestre. Certaines plages horaires, notamment les plages 7h30/8h00 et 17h30/18h00 sont sous utilisées. Mais qui pouvons-nous ? Ce sont bien évidemment les parents qui décident en fonction de leur activité professionnelle et de leur besoin.

Si ces deux services ont si bien démarrés c'est qu'ils répondent à un besoin des parents qui auraient, pour certains, rechercher dans les communes voisines une réponse à leur problème de garde , mettant ainsi en péril la survie de nos classes par manque d'effectif.

Pour être tout à fait objectif, tout ne fut pas parfait et si nous avons d'ors et déjà apporté quelques correctifs, des points restent à améliorer :

- La régie avec une encaisse insuffisante à 1 200.00€ a généré un retard considérable dans l'encaissement des chèques, perturbant ainsi la gestion financière de certaines familles et nous nous en excusons. Ce problème est désormais résolu et tout devrait rentrer dans l'ordre pour la fin de ce mois de janvier .
- La gestion papier mis en place au démarrage sera remplacée, en cours d'année 2023, par une gestion informatisée. Vous n'aurez plus à vous déplacer pour les inscriptions et vous acquitter de vos paiements, tout pourra se faire en ligne. Pour cela il nous faut acquérir le matériel et les logiciels et former le personnel.
- J'espère que pour la fin 2023, (voir article page 10) nous pourrions intégrer les locaux dédiés à ces deux services. Si la cantine dans la salle polyvalente convient très bien aux enfants, il faut bien reconnaître que cette installation présente quelques inconvénients :
 - ◇ Le volume de la salle génère des dépenses de chauffage trop importantes, un local plus petit et moins haut sera sans nul doute moins énergivore. La salle toute proche des nouveaux locaux pourra toujours être utilisée pour certaines activités périscolaires.
 - ◇ L'entretien d'un local aussi vaste est chronophage pour les agents,
 - ◇ En dehors des vacances scolaires, nous ne pouvons plus louer ou utiliser cette salle pour des réunions ou la louer pour des événements familiaux, c'est une perte de revenus pour notre commune.



Merci aux parents de respecter les règlements mis en place et qu'ils ont acceptés lors de l'inscription de leur enfant.

- **Les repas doivent être réservés et payés à l'avance, sauf cas d'urgence imprévisible comme l'hospitalisation d'un parent, ou problème familial grave . Un justificatif sera demandé.**
- **L'accueil périscolaire ferme à 18h00, pensez à venir chercher votre enfant. L'agent cesse ses fonctions à cette heure et il peut avoir un rendez-vous de prévu.**

J'ai demandé à Maryline de me faire remonter toutes les anomalies constatées.



Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans ce projet, Sans eux, rien n'eût été possible.

- Merci à Messieurs les **maires adjoints** pour leur aide tant sur le plan administratif que matériel, notamment à **Sylvain** pour la construction du placard à vaisselle ..
- Merci au **Conseils municipaux** (l'actuel et le précédent) pour leur soutien et leur confiance dans l'élaboration et la réalisation de ce projet ambitieux.
- Merci aux **membres de la commission scolaire** (Elodie, Marie, Arnaud, Corinne et Philippe) pour l'aide apportée, et les conseils,
- Merci aux **élus de Périgny la Rose et de la Villeneuve au chatelot**, nos deux partenaires du R.P.I. depuis 1988,
- Merci aux **représentants des parents d'élèves**, pour leurs actions auprès des familles,

- Merci aux **enseignants** pour leur implication ,
- Merci aux **communes du Mériot et de La Saulsotte** pour la qualité de leurs retours sur expérience.
- Au **restaurant scolaire de Nogent sur Seine** pour la qualité des repas et du service,
- **Aux parents et grands parents** qui nous ont généreusement offert des jouets ou du matériel, notamment à **Mélanie, Mélodie, Claire, Michel** ainsi qu'à **Elodie et Lola** pour les travaux de couture.,
- Merci aux **agent communaux**, en particulier :
 - ◊ à notre **secrétaire MME Sabrina LESEUR** qui dès son recrutement au 1er septembre fut confrontée à bien des difficultés,
 - ◊ A **Madame BOSCHÉ, plus connue sous son prénom, Maryline**, qui fut et demeure la cheville ouvrière de ce projet.
- **Merci à tous les parents qui nous confient ce qu'ils ont de plus précieux : leurs enfants.**

Construction des locaux restauration scolaire et l'accueil périscolaire

Après bien des péripéties, je pense que les travaux de construction de ces locaux vont pouvoir débuter d'ici quelques jours.

Les toutes premières études furent engagées en février 2020, 2 à 3 semaines avant le premier confinement et les élections municipales. En juin, quand enfin la vie a repris son cours, il nous a fallu nous réorganiser et prendre le temps nécessaire à l'information des nouveaux élus des trois collectivités du regroupement pédagogique intercommunal. Après une étude réalisée à l'hiver 2021 auprès des parent d'élèves, il fut possible de présenter une première perspective financière prenant en compte les besoins des familles.

Le projet de restauration et d'accueil périscolaire devenu plus lisible et répondant à un besoin clairement identifié des parents d'élèves, votre Conseil Municipal, en juillet 2021 à délibéré favorablement et désigné ADS Architecture comme maître d'œuvre.

A L'automne 2021, bien que privé de secrétaire pour raison de santé, votre mairie a pu rédiger toutes les demandes de subvention auprès de nos partenaires institutionnels. Le 3 janvier 2022, le permis de construire était déposé, il fut accepté le 9 mars 2022.

Pour de multiples raisons, tenant autant du maître d'oeuvre que de votre mairie, ce n'est que début septembre que nous fûmes en mesure de lancer l'appel d'offres conformément au code des marchés public. A la date de remise des plis, le 30 septembre, aucune entreprise n'avait répondu pour le lot « maçonnerie ». Il a donc fallu relancer un appel d'offres et ce n'est que le 10 décembre, après l'analyse des différentes offres, que nous fûmes en mesure de retenir les entreprises conformément au tableau ci-contre .

Comme vous pouvez le constater, l'inflation est passée par là et nous sommes au final, à un peu moins de 15% au dessus de l'estimation réalisée avant la guerre en Ukraine. Dans le contexte actuel, nous nous en sortons pas trop mal.

Je vous rappelle que pour financer ce projet, nous bénéficions d'ors et déjà des subventions suivantes :

- **L'Etat** au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : **43 700.00 €** (arrêté préfectoral du 09



Désignation des lots	Estimation H.T.	Entreprises mieux disantes	Total retenu H.T.
Maçonnerie-VRD	85 000.00	VAZ CONSTRUCTION	*97 321.68
Charpente bois	11 000.00	DEQUIROT	13 209.60
Couverture	19 100.00	DYBIEC OBS	24 727.00
Menuiserie extérieures	16 500.00	LAMBERT MENUISERIE	22.159.00
Plâtrerie	18 100.00	AMANCIO	19 066.89
Menuiserie intérieure	5 800.00	BEAU MASSON	9 076.68
Carrelage / faïence	13 200.00	MUSA CARRELAGE	13 333.33
Peinture	5 500.00	BROGGI	7 206.95
Electricité	17 000.00	ASSIER	13 731.00
Plomb. sanitaire	7 400.00	DENIS	10 996.40
Chauffage-ventilation	35 000.00	AUBE FROID	37 355.80
Mobilier de cuisine	16 400.00	AUBE FROID	19 190.00
Totaux	233 400.00		268 184.33

*ce chiffre prend en compte l'option retenue à hauteur de 416.73 € pour le renforcement du mur existant.

mai 2022).

- **La Région Grand EST : 40 340.00 €**, décision de la commission permanente en date du 04 février 2022,
- **Le département de l'Aube : 48 070.00 €**, décision de la commission permanente en date du 14 mars 2022.

Il n'est pas impossible que nous puissions aussi bénéficier d'une aide de notre **Communauté de Communes** sous forme de fond de concours. Ce type d'action validé par le conseil communal de votre C.C. dans le cadre du pacte de gouvernance devrait entrer en vigueur dès 2023.

principale à Barbuise au 1^{er} octobre de l'année concernée. Ainsi les prochains bénéficiaires devront être nés au plus tôt le 31 décembre 1953. Pour établir la liste des ayants droit, j'utilise la liste électorale, si vous n'êtes pas inscrit sur celle-ci, il est indispensable de venir en mairie au plus tard le 1^{er} octobre.

Votre CCAS délivre aussi des aides particulières et spécifiques aux familles dans des cas très précis. Je me permets, de vous rappeler les règles d'attribution de ces aides:

- **Centre aéré et colonies de vacances:** Tout enfant de moins de 18 ans au premier jour du séjour, dont la famille est en résidence à Barbuise au premier janvier de l'année de la demande et, fréquentant un centre aéré ou une colonie de vacances agréés par la DRJSCS ou la Caisse d'Allocations Familiales, à l'exclusion des jours sans école, en dehors des périodes de vacances scolaires.

- **Voyages linguistiques:** Tout enfant de 11 à moins de 18 ans au premier jour du séjour, dont la famille est en résidence à Barbuise au premier janvier de l'année de la demande, et, effectuant un séjour linguistique, dans un pays étranger, organisé par un organisme agréé.

Montant de l'aide :

25% maximum de la dépense restant à la charge de la famille après déduction de toutes les aides perçues (CAF, comités d'entreprises, autres collectivités etc....) dans la limite de 110.00 € par an et par enfant, en fonction du montant de l'impôt sur le revenu de l'année précédente, et avant toute déduction fiscale, conformément au tableau ci-dessous:

Au-delà de 1 150 € d'impôts sur le revenu, aucune aide ne sera versée.

De 0 à 320 €	30 %	De 651 à 820 €	20 %
De 321 à 650 €	25 %	De 821 à 1150 €	15 %

Les demandes devront être déposées en Mairie entre le 30 septembre et le 31 décembre, pour les séjours effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre, et avant le 31 mars de l'année suivante, pour les séjours effectués du 01 octobre au 31 décembre. **Au-delà des dates mentionnées ci-dessus, les demandes ne seront plus recevables**, l'avis d'imposition ou de non imposition à présenter étant celui de l'année en cours de laquelle s'est déroulé le séjour ou le voyage.

Merci à : Elodie, Nicole, Philippe, Corinne, Bénédicte, Colette et Marie les membres de votre C.C.A.S. ainsi qu'à Arnaud qui a bien voulu me suppléer pour la distribution des colis

Merci à toutes et à tous pour votre accueil et les remerciements qui me sont parvenus .

Vos nouveaux agents communaux

Comme vous avez pu le lire dans les lignes précédentes, votre commune a recruté de nouveaux agents en 2022 pour faire face aux départs.

Voici vos nouveaux agents :

- Madame **Sabrina LESEUR**, recrutée au 1^{er} septembre 2022 au poste de **secrétaire de mairie**. Sabrina, âgée de 32 ans, réside à Pont sur Seine, elle est la maman de 2 petits garçons. Après avoir obtenu un bac professionnel, métiers du secrétariat, elle a travaillé comme chargée de clientèle, guide touristique et depuis 2021 comme auxiliaire de vie scolaire auprès d'enfants en situation de handicap.



- Madame **Diana CONDAMINE**, recrutée au 16 septembre 2022, au poste d'**agent technique**, a la lourde charge de l'entretien de notre commune (espaces verts, voirie, etc....) Diana âgée, de 29 ans, est maman d'un petit garçon et réside depuis plusieurs années à Courtavant. Après avoir obtenu un CAP de fleuriste horticulteur, Diana a travaillé pendant 10 ans dans une grande entreprise locale de l'agro-alimentaire.



- Madame **Laure OBLIN**, recrutée en qualité d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 28 août 2022. Elle est la femme orchestre des services scolaires. Elle assure l'accompagnement sur les transports scolaires, les fonctions d'ATSEM le matin à l'école maternelle, elle assiste Maryline à la cantine et assure le soir l'entretien des locaux. Laure, âgée de 22 ans, célibataire est titulaire entre autres du CAP petite enfance, elle réside à la Saulsotte



Bienvenue à toutes les trois parmi nous et tous nos vœux de réussite dans la fonction territoriale et tout particulièrement au sein de notre collectivité.

Votre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Comme chaque année, votre C.C.A.S. a offert les colis de Noël aux plus âgés d'entre nous. Les 49 colis, accompagnés pour chaque foyer, d'une bouteille de crémant offerte par Initiatives Barbuise furent distribués aux bénéficiaires le 10 décembre par les bénévoles du C.C.A.S. Les enfants de nos écoles ne furent pas oubliés puisque chacun d'eux s'est vu offrir un sachet de friandises.

Comme vous avez pu le lire, dans la liste des décisions de votre Conseil Municipal, la plus jeune de vos conseillère, **Marie PEROTTI**, remplace Madame **Liliane GUILLET**, démissionnaire pour raison de santé. Je voudrais la remercier chaleureusement pour son implication dans le fonctionnement du C.C.A.S. mais, au-delà aussi pour son engagement auprès de la commune comme au sein d'Initiatives Barbuise.

Je vous rappelle que pour bénéficier du colis de Noël, il faut avoir 70 ans au 31 décembre de l'année en cours et être en résidence

Recensement 2023:

L'Institut National de Statistiques et des Etudes Economique (I.N.S.E.E), procédera, en partenariat avec votre commune au recensement de la population. Ce recensement aura lieu du **19 janvier au 25 février**, Je vous rappelle qu'au terme de la Loi, le recensement est obligatoire, que les données collectées sont confidentielles et qu'elles sont communiquées à aucun autre service que l'I.N.S.E.E.

L'Agent recenseur sera la même qu'en 2017 à savoir Mme Chantal TOUCHERON : **Voici sa carte professionnelle avec photographie et cachet de votre mairie.**



Vie associative :

C'est avec un immense soulagement et une profonde satisfaction qu'en 2022, nous avons, enfin, pu reprendre une vie sociale presque normale après deux années de crise sanitaire. En de maintes circonstances, nous constatons que cette période covid avec confinements, gestes barrières, passe sanitaire, etc..., a laissé de sérieuses séquelles qui, je l'espère, s'effaceront avec le temps.

Initiatives Barbuise:

Comme chaque année depuis sa création en mai 1981, Initiatives Barbuise vous a proposé plusieurs animations. Tout a commencé le **26 mars par le carnaval** sous un soleil radieux. Puis ce fut **la brocante de Barbuise** le 22 mai et le **14 juillet** et son traditionnel banquet républicain, organisé en cette année sous de fortes chaleurs, dans l'ombre accueillante et bienfaitrice du petit bois à proximité de la salle polyvalente. Les conditions étaient tellement agréables que, pour la toute première fois de son histoire, ce 14 juillet a accueilli une centenaire, ancienne habitante de Courtavant, Barbuisienne de cœur pour toujours : Mme Juliette



OSAER . (photo ci-dessus) .
Après **halloween**, ce fut comme chaque année la **fête de Noël**. Qui aurait pu imaginer, qu'un jour cette manifestation soit en concurrence avec la finale de la coupe du monde de football..! La rivalité fut rude, mais le public, les enfants et surtout Monsieur le Père Noël étaient bien là... Les

supporters inconditionnels des bleus voudront bien excuser ce vieux Monsieur mais ils comprendront aisément qu'il ne pouvait être à Barbuise et en même temps au Qatar.



Association des parents d'élèves de Barbuise

Cette association, plus récente, a proposé de multiples animations en direction des enfants de nos écoles, en particulier, un après midi passionnant où les enfants ont pu, entre autres, découvrir la vie des abeilles et de nos amis les chiens. Le 1er juillet ce fut, pour clore cette année scolaire la kermesse de l'école. Cette manifestation, repensée fut un



véritable succès.

En 2023, l'A.P.E.B. proposera aux enfants un après-midi jeux de société le 15 mars, un après-midi activités le 12 avril ou le 3 mai, et la traditionnelle kermesse le 30 juin. **Un grand merci à tous les bénévoles de ces deux associations** que je vous conseille de rejoindre. **Nous avons besoin de la vie associative et la vie associative a besoin de vous.**



Tous nos vœux
de bonheur à :



- Monsieur **David MARQUÉS**, né à Sucy en Brie (94) le 13 juin 1980 et à Madame **Jézabel GRANAL**, née le 13 mars 1987 à Troyes (10), tous deux domiciliés 9 bis, rue des Grèves à Courtavant, qui ont choisi notre mairie pour se **mari**er le 10 septembre 2022.
- Monsieur **Jean MICHOT**, né le 21 mars 1961 à Provins (77) et à Madame **Catherine HESS**, née le 24 mars 1960 à Paris (20^{ème}), domiciliés route de Liours à Courtavant, qui se sont **pacser** en notre mairie le 14 février 2022.
- Monsieur **Michaël SANDIG**, né le 20 juillet 1995 à Sedan (08) et Madame **Tiphaine BINETRUY**, née le 7 juillet 1997 à Provins (77), domiciliés tous deux 10, rue du Tripiéd aux Vigneaux qui se sont **pacés** en notre mairie le 7 mai 2022.
- Monsieur **Guillaume BLARD**, né le 7 mai 1984 à Colombes (92) et à Madame **Carine CASNIN**, née le 22 juin 1991 à Chambray les Tours (37), domiciliés tous deux 12, Grande Rue à Courtavant, qui ont choisi notre mairie pour se **pacser** le 22 septembre 2022.
- Monsieur **Damien JUILLET** né le 13 juin 1997 à Provins (77) et à Madame **BOIBESSOT Marie**, née le 15 mai 1993 à Fontainebleau (77), tous deux domiciliés 34, Grande Rue à Courtavant, qui se sont **pacés** en notre mairie le 12 novembre 2022.



Félicitations :
Aux heureux parents,
longue et belle vie à :

- **Nathan BOURACHON**, né le 7 janvier 2022 à Provins (77), les heureux parents résident 34, Grande Rue à Courtavant,
- **Rowan VENANCE**, né le 19 février 2022 à Romilly sur Seine (Aube), les heureux parents résident 10, rue des Champs aux Vigneaux ,
- **Miléna CHARCELLE**, née le 30 mai 2022 à Romilly sur Seine (10), les heureux parents résident 10, rue de l'Érable à Courtavant .
- **Nathan AVRAM** né à Provins (77) le 14 juillet 2022, les heureux parents résident 28, route de Liours à Courtavant.



Baptêmes civils

C'est avec un grand plaisir que Sylvain et moi avons célébré le 30 juillet 2022, 4 baptêmes civils ou parrainages républicains :

Félicitations à :

- **Garnier Marine** née le 28 janvier 2008 à Provins (77)
- **Garnier Grégory** né le 16 juillet 2009 à Provins (77)
- **Garnier Honorine** née le 14 sept. 2012 à Provins (77).
- **Garnier Kevin** né le 18 mars 2014 à Provins (77).



Adieux et sincères condoléances
aux familles et amis de :

- Monsieur **Arthur, Pierre, RAYMOND** décédé le 10 février 2022 dans sa 92ème année à l'hôpital de Sézanne.
- Monsieur **Jean-Baptiste BOCCIARELLI**, décédé le 10 mai 2022 à l'âge 79 ans à l'hôpital de Romilly /Seine..
- Monsieur **Christophe BOYARD**, domicilié à Romilly/Seine, décédé à Barbuise le 8 octobre 2022 à l'âge de 51 ans.
- Madame **Violette PHILIPPE**, décédée en son domicile de Soulaunoy le 6 novembre 2022 à l'âge de 77 ans.